

# SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LE GRAND SUD

## TRIMESTRE N°1 JANVIER - MARS 2024



### LE DIOXYDE DE SOUFRE (SO<sub>2</sub>)

Les niveaux de fond sont stables par rapport au précédent trimestre.

Les niveaux de pointe sont en baisse sur l'ensemble du réseau de mesures du Sud.

Aucun dépassement de seuil n'a été mesuré.

	Base Vie	Forêt Nord	Utilités
Moyenne trimestrielle	1	0	11
Moyenne horaire maximale	22	22	287
Moyenne journalière maximale	10	2	97
Dépassement VLHPE		0	0
Dépassement VLJPE		0	0
Dépassement SI	0		
Dépassement SA	0		
Dépassement VLH	0		
Dépassement VLJ	0		

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LE DIOXYDE D'AZOTE (NO<sub>2</sub>)

Les niveaux de fond et de pointe en dioxyde d'azote sont stables à la Base Vie ce trimestre.

	Base Vie	Forêt Nord	Utilités
Moyenne trimestrielle	1		
Moyenne horaire maximale	21		
Moyenne journalière maximale	4		
Dépassement SI	0		
Dépassement SA	0		
Dépassement VLH	0		

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LES OXYDES D'AZOTE (NO<sub>x</sub>)

Concernant les oxydes d'azote, les concentrations de pointe sont en hausse à la Forêt Nord et stables sur la station des Utilités.

	Base Vie	Forêt Nord	Utilités
Moyenne trimestrielle		0	11
Moyenne horaire maximale		61	105
Moyenne journalière maximale		6	45

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

### LES POUSSIÈRES FINES (PM<sub>10</sub>)

Les concentrations de fond sont stable sur l'ensemble des stations. Les niveaux de pointe en poussières fines PM<sub>10</sub> sont en hausse par rapport au trimestre précédent à la Base Vie et à la Forêt Nord et en forte baisse aux Utilités

2 dépassements de la valeur limite journalière ont d'ailleurs été enregistrés aux Utilités les 14 et 15 février.

	Base Vie	Forêt Nord	Utilités
Moyenne trimestrielle	16	9	23
Moyenne horaire maximale	63	68	132
Moyenne journalière maximale	39	23	83
Dépassement SI	0		
Dépassement SA	0		
Dépassement VLJ	0	0	2

Données en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m<sup>3</sup>)

#### QUELQUES REPÈRES

	SO <sub>2</sub>	NO <sub>2</sub>	PM10
Valeur limite horaire pour la protection des écosystèmes (VLHPE) - ICPE VALE	570 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante <sup>(5)</sup>	-	-
Valeur limite journalière pour la protection des écosystèmes (VLJPE) - ICPE VALE	230 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière	-	-
Seuil d'information et de recommandation (SI)	300 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante	200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 1h glissante	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante
Seuil d'alerte (SA)	500 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 3h consécutives	400 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 3h consécutives	75 µg/m <sup>3</sup> en moyenne sur 24h glissante
Valeur limite horaire (VLH)	350 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire <sup>(1)</sup>	200 µg/m <sup>3</sup> en moyenne horaire <sup>(3)</sup>	-
Valeur limite journalière (VLJ)	125 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(2)</sup>	-	50 µg/m <sup>3</sup> en moyenne journalière <sup>(4)</sup>

(1) À ne pas dépasser plus de 24h/an. (2) À ne pas dépasser plus de 3j/an. (3) À ne pas dépasser plus de 18h/an. (4) À ne pas dépasser plus de 35j/an. (5) À ne pas dépasser plus de 9h/an